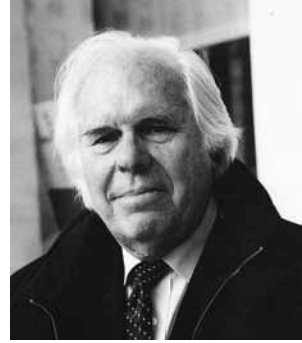


L'UTOPIQUE ET L'IMPROBABLE ET LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA FRANCE

ROBERT CHARVIN



L'imaginaire politique joue un rôle critique et donc positif dans l'histoire. La prédiction de l'enfer possible sur terre, tel le 1989 d'Orwell – dépassé aujourd'hui par la réalité – était un avertissement utile.

Les fictions utopistes, envisageant l'improbable, c'est-à-dire une société idéale pour tous, ont stimulé la réflexion et l'action pour un monde plus juste.

Cet imaginaire manque lourdement aux forces politiques d'aujourd'hui, perturbées par le rythme des élections, créant des « obligations court-termistes », qui perturbent de manière accélérée la vie politique au point qu'il n'est pas stupide de s'interroger : la grande conquête du XIX^e et du XX^e siècle, le suffrage universel, ne se retourne-t-elle pas contre la démocratie réelle ?

Le « temps long » est une exigence pour comprendre l'actualité et plus encore pour concevoir le neuf, débarrassé du poids des rapports de force du moment, toujours transitoires mais paralysants. Le « présentisme » dominant toutes les activités humaines, y compris sociales et politiques, oubliant le passé, c'est-à-dire l'Histoire et refusant tout avenir différent, conduit à considérer que l'existant est l'ordre

* JURISTE, PROFESSEUR ÉMÉRITE À L'UNIVERSITÉ DE NICE-ANTIPOLIS

naturel des choses : le confusionnisme et l'ultraconservatisme en sont le résultat.

Plus encore que la politique intérieure, la politique extérieure est le champ de telles inégalités de forces apparemment stables et de telles contradictions de profondeur abyssale, qu'elle semble insusceptible de changements réels.

Mais, c'est à partir d'une démocratie fonctionnant à plein dans l'ordre interne que peut se concevoir une politique étrangère renouvelée dans un monde lui-même plus démocratique. Or, la démocratie, du moins ce qui est qualifié ainsi dans notre pays, n'est en réalité qu'« à venir », selon l'expression de J. Derrida. Elle est une création continue, non un modèle établi une fois pour toutes.

Elle se présente aujourd'hui surtout comme un faisceau de procédures visant à obtenir de la part des gouvernants l'assentiment des gouvernés. La Boétie s'est déjà expliqué sur la « servitude volontaire ».

Le fait qu'à certaines périodes de l'histoire, comme à la Libération, les citoyens et le mouvement populaire aient conquis des éléments d'une démocratie à construire ne peut être assimilé à l'existence d'un système ayant supprimé la distinction gouvernants-gouvernés dont la fusion serait la substance d'une démocratie réelle.

Or, s'il est une compétence qui n'est assurée que par une étroite oligarchie bénéficiant de toutes les informations et dotée de tous les pouvoirs, c'est celle de la direction de la politique extérieure : les citoyens et leurs représentants ne sont pas en mesure d'y prendre une part efficiente. Seuls de profonds bouleversements permettraient de bousculer cette situation.

Une approche méthodologique inédite

La première révolution en la matière est l'appropriation par les citoyens eux-mêmes de la politique étrangère sans laquelle le pouvoir démocratique est de plus en plus infirme à l'heure de la mondialisation.

Dans le cadre national, c'est au Parlement de se saisir de la politique étrangère, sous le contrôle des citoyens pouvant de surcroît exercer leur compétence par voie de référendum. Le recours à la force armée et la conclusion des accords économiques d'importance ne peuvent être décidés que par le peuple français.

En la matière, l'assemblée représentative ne peut se satisfaire d'être une instance de simple consultation et de bavardage sans portée concrète. Le référendum, qui peut être d'initiative populaire,

doit être précédé d'une période d'information intense et plurielle sur les questions posées.

La complexité des relations internationales exige que les grands médias publics (dont la tradition est de reléguer ces questions au second plan) soient mobilisés et que les forces politiques ne soient plus « prisonnières » des débats franco-français à visée électorale qui dénaturent les prises de position sur l'international.

Le résultat (à la différence de la pratique scandaleuse concernant le projet de « Constitution » européenne) doit s'imposer à l'exécutif sans réserve.

La seconde révolution est de prendre réellement en compte le droit international, sous-estimé par les instances étatiques comme par les forces politiques et ignoré par l'opinion. Il n'en est fait mention que lorsque la norme juridique favorise l'option politique. Aussi est-il le plus souvent passé sous silence.

Les États voulant garder le contrôle de sa mise en œuvre, c'est-à-dire le mettre au service de leur force politique, économique ou militaire, refusent ce que les juristes appellent le « *jus cogens* », ensemble de principes fondamentaux faisant, par exemple obstacle aux traités inégaux. Comme dans le droit interne, où la volonté individuelle n'est pas « libre » d'accepter un statut d'esclave, un État n'est pas fondé, par exemple, à se soumettre « librement » aux exigences d'un autre !

Les États, par ailleurs, évitent de faire publicité des normes auxquelles ils se rallient dans le cadre de leur politique juridique extérieure. Ils s'imposent une « prudence », fondée sur la mauvaise foi, afin d'user d'une telle norme lorsqu'elle leur est favorable et de la récuser en cas contraire. La politique des « deux poids, deux mesures » est ainsi la règle. Il serait donc nécessaire que le Parlement, en début de mandat, définisse a priori les principes sur lesquels la France entend baser sa pratique internationale. Il pourrait s'engager expressément par exemple à respecter le noyau dur de la Charte des Nations unies (égale souveraineté des États, non-ingérence, respect absolu des traités conclus, respect des résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies, etc.). Les citoyens et les organisations seraient ainsi en mesure de contrôler l'adéquation entre la politique menée et le droit proclamé. En cas de violation des engagements pris, des mécanismes de mise en jeu des responsabilités devraient jouer. Les ONG, reconnues d'utilité publique, dotées de moyens publics et auxquelles il serait interdit de recevoir des fonds privés,

notamment d'origine étrangère, peuvent jouer le rôle de « veilleur critique » de la politique étrangère.

Des Commissions d'enquête parlementaires pourraient se mobiliser régulièrement pour aller sur le terrain, s'informer des réalités concrètes, notamment en cas de conflit. En retour, les organisations étrangères ou internationales, désireuses d'enquêter en France (par exemple, sur les conditions de vie des migrants ou de leurs nationaux) devraient être accueillies et assistées dans leur demande d'information.

Les rapports de ces commissions parlementaires devraient être obligatoirement publiés dans leur intégralité, y compris les opinions dissidentes.

Une troisième révolution consisterait à modifier radicalement la représentation des États, et donc de la France, dans les institutions internationales, en s'inspirant de ce qui se passe pour les délégations à l'OIT.

70

Les délégations nationales à l'Onu et dans l'ensemble des institutions internationales devraient être élues au suffrage universel direct ou indirect : le monopole exercé par des diplomates professionnels, formatés à l'identique, placés sous la tutelle de leur ministère, relève d'un système non démocratique. Il ne tient aucun compte du préambule de la Charte des Nations unies débutant par « Nous, Peuples des Nations unies... », formule qui doit être prise au sérieux. Ce sont les peuples qui sont concernés au premier chef par les décisions des institutions internationales, à eux de jouer leur rôle.

Chacun de ces élus, par sa spécialité, siégeant comme au Parlement européen, par tendance politique, et dont les missions seraient de travailler à la solidarité internationale, devrait être soumis à un mandat impératif révocable.

Une politique extérieure exigerait la prise en compte prioritaire des objectifs à long terme basés sur une approche critique de la géopolitique. Le pseudo-humanitarisme de ces dernières décennies a conduit à oublier les tendances à long terme de la société internationale qu'il s'agit soit de combattre soit de favoriser. Une société unipolaire, expression d'une hégémonie impériale, quelle qu'elle soit, ne peut être dans sa logique de fonctionnement que nocive. C'est au contraire une société multipolaire, où chaque pôle de puissance contribue à freiner les emballements des autres, qui peut créer des relations progressistes et pacifiques, tout comme dans

l'ordre interne, la séparation des pouvoirs évite, pour une part, une concentration des pouvoirs, source d'autoritarisme.

La politique extérieure de la France, comme les positions internationales des forces politiques, sont perverties par des analyses « au cas par cas », source d'incohérence et de contradictions rendant impossible le rassemblement des forces progressistes à l'échelle du monde.

Si la ligne de force doit être de favoriser les contre-pouvoirs au phénomène d'empire (celui des États-Unis, aujourd'hui), la solidarité doit se manifester avec des États ou des forces qui le contestent. Cette fonction objective de contre-pouvoir peut provenir d'un système politique intérieur insatisfaisant en matière de droits de l'homme. Reste à évaluer si la fonction internationale a plus ou moins d'importance historique que les problèmes intérieurs...

En effet, aucun système politique n'est satisfaisant au regard des droits politiques, civils, économiques, sociaux et culturels : ils sont tous attentatoires à tous ou à certains de ces droits. Une pratique idéaliste conduirait à les rejeter tous au nom d'un « droit-de-l'hommeisme » aveugle sur les enjeux mondiaux. Une politique extérieure progressiste rationnelle devrait faire un tri entre les forces objectivement progressistes et celles qui handicapent concrètement le développement de la paix.

71

Les axes d'une politique extérieure renouvelée

La France n'est plus la grande puissance qu'elle était au XIX^e siècle ou en 1919. Elle n'en a ni les moyens économiques ni les moyens militaires. Elle peut être cependant une grande puissance de la paix et de la négociation, de la culture, de l'environnement et de l'imaginaire politique.

Une politique extérieure française suppose l'indépendance nationale qui exige une transformation radicale de l'Union européenne, dont la structure est avant tout favorable aux milieux d'affaires et qui est en voie d'alignement sur ceux des États-Unis avec le TAFTA. Sans harmonisation sociale par le haut, sans l'harmonisation d'une fiscalité équitable s'opposant à la fraude et à l'évasion fiscale, sans un Parlement, organe principal de décision, l'Union européenne est une institution de régression généralisée.

L'indépendance suppose aussi la sortie de l'Otan et la transformation de la France en centre mondial de la négociation et du travail pour la paix.

La Charte des Nations unies, dont le contenu est éminemment progressiste, doit être dissociée de l'Organisation des Nations unies, maltraitée par les puissances et trop souvent inerte ou compromise par des « partenaires » privés.

La France doit, par exemple, revaloriser la mise en œuvre du chapitre VII (sur la négociation et la médiation) en lieu et place du chapitre VI (sur les sanctions) actuellement privilégié. Elle doit imposer l'application de l'article 47 de la Charte prévoyant la création d'un état-major et d'une force armée spécifique des Nations unies, permettant sur le terrain de faire respecter les résolutions du Conseil de sécurité.

La politique de coopération économique, sociale et culturelle dans le cadre de traités bilatéraux et multilatéraux d'intérêt mutuel, respectueux de la souveraineté et de la diversité des autres États, doit être intense : la France peut devenir, par exemple, un centre mondial d'échanges entre intellectuels et scientifiques de toutes disciplines et favoriser la lutte contre le racisme et la xénophobie et faire cesser la « guerre des civilisations », de nature religieuse, qui a été stimulée par la politique aventuriste des États-Unis.

La France peut devenir le centre mondial de l'écologie politique, ce qui suppose une politique écologique intérieure exemplaire, incompatible avec la logique du système capitaliste.

La politique de la France doit être axée sur la réduction de la fracture Nord-Sud, en cessant les pillages (style Areva, Bolloré, Bouygues, etc.), et en favorisant une coopération rentable pour toutes les parties. Des accords sur les phénomènes migratoires seront stimulés entre les pays d'émigration et les pays d'accueil.

La politique de désarmement implique que tous les États, y compris les puissances nucléaires, procèdent, par étapes, à la réduction de leurs équipements militaires. Le commerce des armes doit être réduit et placé sous le contrôle des Nations unies et rendu public.

La France doit condamner toute ingérence (qu'il s'agisse de forces spéciales, d'utilisation de mercenaires, ou de recours à la force armée régulière), quels que soient les motifs « officiels ».

La France doit accueillir toutes les conférences de réconciliation visant à la cessation des conflits (Palestine, Chypre, Corée, Libye, Syrie, Irak, Yémen, Cachemire, etc.). Paris peut devenir la capitale de la réconciliation. L'opinion publique doit être informée du contenu réel des différents contentieux et encouragée à peser sur

l'issue des négociations. La France, puissance non alignée, peut être un relais entre les États-Unis, la Russie, la Chine et toutes les puissances émergentes.

La promotion des droits de l'homme est indissociable du développement économique, social et culturel. La démocratie ne peut être qu'à la fois sociale et politique. La politique extérieure de la France ne peut qu'être à la fois, sous peine d'être sans portée, développementiste et humaniste. La Cour pénale internationale, par exemple, doit avoir une compétence élargie aux crimes économiques et sociaux.

Ces quelques réorientations – il en est bien d'autres – ne sont concevables que si la diplomatie devient citoyenne, et ne se décide plus exclusivement, comme c'est le cas, dans les salons de l'Élysée et du Quai d'Orsay, et dans quelques officines relevant des services spéciaux. Le chemin à parcourir est donc à la fois très long et les obstacles à surmonter sont immenses...

Mars 2016

73

Résumé :

C'est seulement à partir d'une démocratie citoyenne fonctionnant à plein dans l'ordre interne que peut se concevoir une politique étrangère renouvelée dans un monde lui-même plus démocratique. Mais les citoyens et leurs représentants ne sont pas en mesure d'y prendre une part efficiente. Seuls de profonds bouleversements permettraient de bousculer cette situation. Une politique extérieure française suppose l'indépendance nationale qui exige une transformation radicale de l'Union européenne. L'indépendance suppose aussi la sortie de l'Otan et la transformation de la France en centre mondial de la négociation et du travail pour la paix.

La France pourrait devenir, par exemple, un centre mondial d'échanges entre intellectuels et scientifiques de toutes disciplines et favoriser la lutte contre le racisme et la xénophobie et faire cesser la « guerre des civilisations » de nature religieuse. La France pourrait également devenir le centre mondial de l'écologie politique, ce qui suppose une politique écologique intérieure exemplaire, incompatible avec la logique du système capitaliste. La réduction de la fracture Nord-Sud, en cessant les pillages et en favorisant une coopération rentable pour toutes les parties doit figurer à son agenda. La France doit accueillir toutes les conférences de réconciliation visant à la cessation des conflits (Palestine, Chypre, Corée, Libye, Syrie, Irak, Yémen, Cachemire, etc.). Paris peut devenir la capitale de la réconciliation.

